

CRITERES DE LA FONDATION PHILIAS

Les associations, les fondations, les organisations à but non lucratif (ci-après OBNL) doivent respecter les conditions de base suivantes pour pouvoir figurer dans Humagora Online Partnership Guide. Les OBNL qui ne remplissent pas l'un ou l'autre de ces critères n'y figureront pas.

1. Critère légal: Les OBNL doivent répondre aux conditions définies dans le Code Civil (art.60ss pour les associations et 80ss pour les fondations).
2. Critère géographique: Les OBNL doivent être établies en Suisse.
3. Critère thématique: Les OBNL doivent avoir une vocation sociale ou environnementale. La vocation humanitaire est incluse dans le social.
4. Critère idéologique: Les OBNL ne peuvent ni avoir de vocation politique, ni de vocation religieuse.